Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 18/12/2024 à 14h37
Réference de l'AR : 051-200066835-20241216-D2024_118-DE
Affiché le 18/12/2024 ; Certifié exécutoire le 18/12/2024

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
88	70	71

Vote
A la majorité
Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 71

L'an 2024, le 16 décembre 2024 à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 09/12/2024.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes, le 09/12/2024.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, Mme ALINE Frédérique, Mme BARCELO Chantal, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BERTAUT Patricia, M. BOURGEOIS Eric, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme CHARPENTIER Françoise, M. CHARPY Yves, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DEGOIS Guy, Mme DENIS Lysiane, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DOUINE Michel, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, Mme DUPONT Marie-Claude, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FERRAND Thierry, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, M. FRICAULT Gérard, Mme GALLOT Corinne, M. GERLOT Jean-François, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, Mme GOURIOU Émilie, M. GRUAT Cyrille, M. HATAT Jean-Luc, M. HEWAK Sacha, M. JACOPE Yves, Mme JACQUESSON Sylvie, M. JEGOU Dominique, M. LAHAYE José, M. LAJOINIE Patrice, Mme LASSEAUX Annick, M. LEBEGUE Philippe, M. LEBRUN Gérard, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEGRAS Nadine, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. MARTIN François, M. MEDRANO Jean-Claude, Mme MICHEL Chantal, M. MOREAU Hervé, M. NOBLET William, M. ORCIN Frédéric, M. PERRIN François, M. PIERRAT Patrick, M. POUZIER Claude, M. QUEUDRET Bernard, M. SANS Bruno, M. SOHIER Alain, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice, M. VARLET Serge, M. VERHAEGEN Jean-Pierre

Suppléants : Mme GODOT Véronique de M. SEGUIN Jean-Baptiste

Excusés : M. DE ALMEIDA Nelson, M. DORBAIS Michel, M. ZBINDEN Christophe

Absents ayant donné procuration : Mme ROYER Patricia à Mme ALINE Frédérique

Absents : M. AGRAPART Jean, M. BASSON Alain, M. BENOIST Jean-Louis, M. CHAMPION Bernard, M. COLLIGNON Jean-Michel, M. CURFS François, Mme DE SOUSA Karine, M. FERREIRA Julien, Mme LECOMTE-BACHELIER Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, M. LEGLANTIER Vincent, M. MAURY Noël, M. PELIGRI Michel, Mme PICOT Amandine, Mme POUPARD Corine

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ORCIN Frédéric

D2024_118 Vote des nouveaux tarifs assainissement_harmonisation et évolution tarifaire 2025

A la création de la CCSSOM en 2017, les compétences eau et assainissement gérées en régie ou en délégation présentaient une disparité tarifaire importante entre les communes de notre territoire.

Depuis, les élus ont souhaité procéder à une harmonisation des tarifs par souci d'équité, et pour se conformer à la loi. Toutefois, les écarts étant tels (allant parfois du simple au double), cet effort ne pouvait être que lissé dans le temps.

Par ailleurs, l'état de nos réseaux et équipements a impliqué une programmation d'investissement pluriannuelle conséquente et augmentée du fait des obligations règlementaires qui ne cessent de s'intensifier dans ces domaines.

Malgré un taux important du subventionnement de l'agence de l'eau, le reste à charge pour notre collectivité implique le recours à l'emprunt et nécessairement l'augmentation des ressources propres de ces budgets, à savoir les redevances eau et assainissement.

Pour nous accompagner dans cette démarche délicate, nous avons sollicité le cabinet Bert Consultant qui nous a permis d'envisager tous les scenarii possibles en tenant compte de nos contraintes et perspectives connues à l'époque tant dans l'objectif d'harmonisation que d'augmentation des tarifs des deux services.

Par délibération n° D2022-035 en date du 23 mai 2022, le conseil communautaire a fait le choix d'harmoniser et de faire évoluer les prix de l'eau et de l'assainissement sur une période de 8 ans en se limitant au taux de 50% de recours à l'emprunt.

Malheureusement, depuis le rendu de cette étude, de nombreuses contraintes se sont ajoutées (crise de l'énergie, découverte de métabolites de pesticides dans l'eau potable de nombreux pompages, contrôle accentué sur les stations de traitement des eaux usées…).

Des projections budgétaires récentes, qui tiennent comptes des dépenses à prévoir sur la période 2024-2030, montrent que malgré l'harmonisation prévue dans le rapport du Cabinet Bert Consultant, les services de l'eau et de l'assainissement pourraient être déficitaires si des augmentations n'étaient pas appliquées sur les différents tarifs dès cette année.

Il est donc proposé aux élus de voter des augmentations de 5,5% sur les tarifs de l'eau potable et de 9% sur les tarifs de l'assainissement.

Aussi, compte tenu de cette proposition, il convient de voter les tarifs pour les deux services, année 2025. Les tableaux ci-dessous présentent les montants des parts fixes et variables hors taxes de la CCSSOM en fonction des dates d'application (qui correspondent aux dates de facturation) :

ASSAINISSEMENT :

Territoire	Communes concernées	Parts	2025	Date d'application
Ex CCCS	Sézanne, Broussy-le-Petit, Vindey, Barbonne-Fayel, Broyes, Fontaine-Denis	Fixe	24,20 €	01/09/2025
		Variable	2,271 €	01/09/2025
Ex Régie du Pays	Anglure, Esclavolles-Lurey, Conflans-sur-Seine, Marcilly-sur-Seine, Saron-sur-Aube, Saint-Just-Sauvage, Bagneux	Fixe	47,41 €	01/01/2025
		Variable	1,537 €	01/01/2025
Ex CCPC	Esternay et Bethon	Fixe	12,51 €	01/04/2025
		Variable	1,440 €	01/04/2025

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel GOMES, conseiller délégué à l'assainissement collectif et non collectif,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité

DECIDE

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs de l'assainissement pour l'ensemble des communes de la CCSSOM pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de communes,
Le Président,

Cyril LAURENT
2024.12.18 11:52:48 +0100
Ref:7825138-11744760-1-D
Signature numérique
le Président